



## COORDINATION RURALE

La Coordination Rurale (CR) est le deuxième syndicat agricole français. Apolitique et indépendante de toute organisation économique et politique, la CR est présente dans 98 départements avec des équipes d'élus bénévoles vivant de leur activité d'agriculteurs qui défendent au quotidien les idées de la CR.

### Contact :

Coordination Rurale Union Nationale  
[www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)

## CAHIER D'ACTEUR

### EN BREF

Depuis 1992, la CR milite pour la reconnaissance de l'exception agricole, gage de l'autonomie alimentaire évoquée par le président de la République au cours de la crise du Covid-19.

La CR a toujours alerté sur la fragilité du système alimentaire face à des signaux alarmants : baisse constante du nombre d'agriculteurs, déséquilibre des productions, risque avéré de dépendance aux importations dans certaines productions, dans un contexte de besoins de la population en constante augmentation.

Pour la CR il est temps de marquer une rupture nette avec la tendance dérégulatrice et l'orientation néo-libérale. L'Union européenne (UE) doit réformer en profondeur la PAC soumise à l'OMC et aux accords de libre-échange et ainsi déconstruire le mirage de la vocation exportatrice, en réhabilitant la préférence communautaire. Il s'agit de reconnaître l'importance stratégique de l'agriculture comme étant le secteur qui doit assurer la couverture d'un besoin vital de l'Homme, celui de se nourrir.

Il convient d'abandonner le concept de marchés auto-régulés par une « main invisible » sans cependant nier les réactions des marchés à l'offre et à la demande. Il est impératif d'en observer les signaux et de munir la PAC d'outils permettant d'y répondre dans les délais adaptés pour maintenir l'équilibre offre-demande. Pour cela, il s'agit tout d'abord de rééquilibrer la production européenne pour la satisfaction de nos besoins et donc parvenir à des prix stables et équitables (reflétant les coûts de production, y compris la rémunération normale du travail de l'agriculteur). Cela suppose l'instauration de droits de douanes variables aux frontières de l'UE, pour éviter le dumping par les moins-disants mondiaux qui déstabilisent les prix et les fassent sortir des fourchettes européennes prédéterminées, accompagnée de la création d'un Observatoire européen des productions et des marchés (OEPM) qui répercuterait vers les organisations de producteurs les consignes d'ajustement de chaque grande production pour tenir les marchés à l'équilibre.

Le rééquilibrage des productions et leur organisation doit limiter la partie des autres produits exportables à celle dont la valorisation procure un revenu suffisant aux producteurs européens et qui ne vient pas déstabiliser les marchés des pays importateurs (produits d'excellence).

Garantir un niveau de vie équitable pour les agriculteurs est la clé d'un cercle vertueux global : développement rationnel de la production, sécurité qualitative et quantitative des approvisionnements, reterritorialisation des systèmes alimentaires, équilibre économique et sociale des territoires, préservation de l'environnement.

Il est en outre nécessaire d'harmoniser les normes européennes en matière sociale, fiscale et environnementale, pour supprimer les sources de concurrence déloyale au sein de l'UE. Ce mouvement doit aller jusqu'à la mise en place d'une parfaite traçabilité jusque dans les produits transformés, permettant aux citoyens d'être acteurs de leur consommation.

## **OBJECTIF AUTONOMIE ALIMENTAIRE : DES SOLUTIONS REALISTES POUR UNE REFORTE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

### **LA PREFERENCE COMMUNAUTAIRE**

#### **Un outil de gestion.**

La préférence communautaire n'est pas utopique, ni le reflet d'un repli sur soi : elle a été conçue pour protéger l'agriculture européenne et organiser ses productions en fonction des besoins des consommateurs. Sans une relocalisation des chaînes de production à l'échelle européenne, l'UE n'a pas la garantie de pouvoir faire face à ses besoins alimentaires et encore moins à une nouvelle crise.

#### **Une garantie de souveraineté alimentaire.**

Ce n'est qu'en protégeant les marchés agricoles européens des perturbations par les importations parasites qu'il est possible d'assurer la souveraineté alimentaire au niveau de l'UE. La préférence communautaire permet aussi de protéger le consommateur en empêchant l'importation de produits ne correspondant pas aux standards de production et de qualité institués en UE.

#### **Le socle d'une Europe harmonieuse.**

La lutte contre la concurrence déloyale est le centre des préoccupations de la CR, que ce soit en Europe ou avec les pays tiers. L'UE ne peut pas être qu'un simple libre marché et il est indispensable de tendre le plus rapidement possible vers une harmonisation européenne des normes environnementales, fiscales et sociales.

### **L'EXCEPTION AGRICULTURELLE**

Pour permettre à chaque État d'appliquer la préférence communautaire, il est impératif de sortir l'agriculture du champ de compétences de l'OMC. Le choix est simple : rester dans le dogme en poursuivant sur la voie du libre-échange mondial qui démantèle l'agriculture européenne, ou redresser la situation en exigeant l'exception agricole à l'OMC.

C'est une des clés de la lutte contre la faim dans le monde et pour une croissance économique retrouvée pour l'Europe et pour des nombreux pays en voie de développement déstabilisés par l'incohérence entre la politique agricole et commerciale de l'UE.

### **REDUCTION DU DEFICIT DE PRODUCTION AGRICOLE**

Il manque à l'UE l'équivalent de 28 millions d'hectares (équivalent surface de ce que nous importons chaque année, qui représente la surface agricole utile française) pour assurer son autosuffisance alimentaire. Il s'agit en particulier de développer la production de protéines végétales dangereusement déficitaire, par des prix de protéagineux assurant aux agriculteurs une bonne rentabilité de leur production.

### **LA REGULATION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES SUR LA BASE DE LEUR REELLE VALEUR ECONOMIQUE**

Aux frontières de l'UE par des droits de douane variables. Les importations à bas prix, autorisées seulement si elles sont conformes aux normes de l'UE, seront réévaluées d'un droit de douane adapté afin d'éviter le dumping par les moins-disants mondiaux. Les produits européens retrouveront leur pleine compétitivité en UE et seront valorisés à un prix juste assurant à lui seul le revenu de la plupart des agriculteurs et reflétant les contraintes environnementales, sociales et fiscales de production. Les aides ne représenteront plus qu'une part marginale du budget en étant consacrées aux seuls agriculteurs placés en situation de handicap naturel. Plutôt que de protectionnisme, il s'agit en fait d'une forme intelligente de préférence communautaire, au bénéfice des producteurs et des consommateurs.

Sur les marchés intérieurs en ajustant l'offre à la demande. Il s'agit de mettre en place des dispositifs de gestion et d'organisation des productions adaptés à chaque filière.

La question de la gestion coûteuse et difficile de la volatilité est par ailleurs réglée car les agriculteurs dégagent alors suffisamment de moyens pour s'assurer contre les risques climatiques et n'ont plus à faire face aux aléas liés à la volatilité des marchés, ceux-ci étant stabilisés.

## CREATION D'UN OBSERVATOIRE EUROPEEN DES PRODUCTIONS ET DES MARCHES (OEPM) ET AJUSTEMENT DES PRODUCTIONS ET DES MARCHES POUR UN PRIX STABLE ET SUFFISANT

Au vu de ses observations l'OEPM répercuterait vers les organisations de producteurs les consignes d'ajustement de chaque grande production, de façon à tenir les prix dans des fourchettes prédéterminées en fonction des coûts de production. L'ensemble des prix doit voir ainsi ses variations limitées dans des « tunnels » interconnectés de façon à garder une cohérence économique entre productions, et à assurer la stabilité des entreprises et des emplois. Si les prix baissent (augmentent) trop, la production sera orientée à la baisse (hausse). Il s'agit ainsi de considérer les signaux du marché mais en abandonnant l'illusion de sa « main invisible ». C'est l'équilibre intra-européen entre l'offre et la demande qui jouera sur les prix de manière raisonnable, et non plus la loi destructrice du commerce agricole globalisé.

## ENCLENCHER UN CERCLE VERTUEUX

Par la mise en œuvre des mesures citées précédemment, l'augmentation du revenu des agriculteurs se fera concomitamment à la diminution de la dépendance aux aides compensatoires. Les agriculteurs pourront alors renouer avec une logique agronomique dictée par l'équilibre des productions et la satisfaction des besoins de la population y compris en matière d'environnement. Ils pourront se dé-spécialiser et mettre en place des assolements diversifiés pour répondre à la demande des consommateurs, plutôt que de gérer ces assolements en fonction des aides ou des interdictions (comme celle de retourner les prairies, même sans pouvoir vivre de l'élevage !) Les jeunes agriculteurs pourront alors envisager sereinement de s'installer sur des structures indépendantes et à taille humaine dégageant toutes un revenu suffisant pour vivre et pouvoir investir.

## SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET FIN DES SURTRANSPOSITIONS

Aujourd'hui la gestion du volet administratif lié à la PAC constitue une activité chronophage et complexe pour l'agriculteur. De plus, elle se constitue d'obligations purement administratives qui n'ont aucun sens agronomique.

Le projet de PAC défendu par la CR et fondé sur le bon sens paysan est à la fois simple pour l'administration et pour l'agriculteur.

Dans le cadre de la nouvelle PAC, chaque État membre est amené à écrire son Plan stratégique national. Si la France souhaite stopper les distorsions de concurrence intra-communautaire, elle doit arrêter de surtransposer les règles communes.